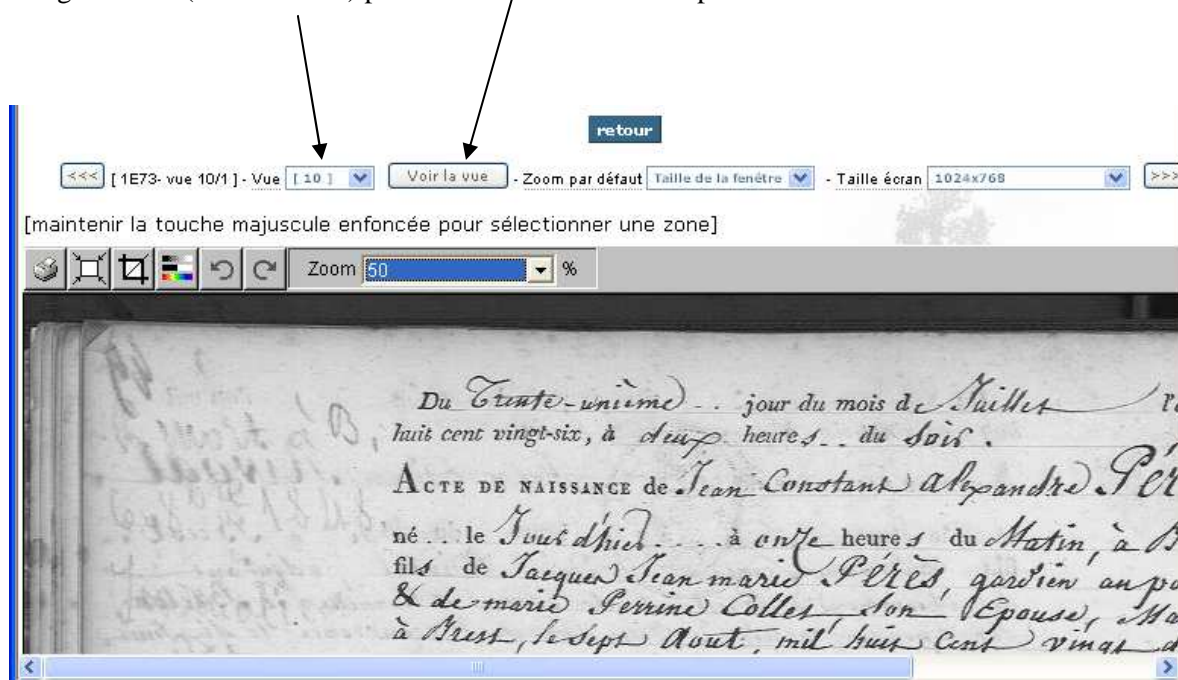


Visualisation des registres et impression des actes

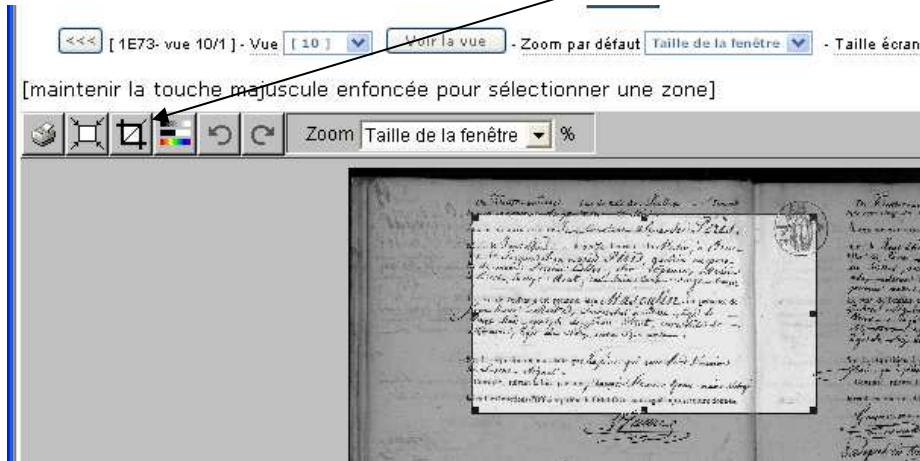
A partir de la base de données des archives de Brest, l'onglet 'Registres numérisés' vous permet d'accéder à l'ensemble des registres mis en ligne. Pour les registres paroissiaux, l'intégralité n'a pas été numérisée. Vous y accédez directement en cliquant sur la petite page. Les registres d'état civil (à partir de 1793) ont tous été numérisés. Il faut cliquer sur la flèche grisée pour voir la liste apparaître.



Une fois que vous avez fait apparaître le registre que vous souhaitez consulter (soit vous connaissez la date précise, soit vous avez consulté les tables décennales), vous recherchez la page voulue à l'aide de l'onglet 'Vue' (n° du feuillet) puis 'Voir la vue'. Le zoom permet de visualiser l'acte correctement.



Une fois votre acte trouvé, pour obtenir une copie, vous cliquez sur l'onglet qui vous permet d'obtenir le cadre pour découper l'acte, vous l'ajustez sur l'acte désiré.



En re cliquant sur la même touche, vous obtenez la découpe de l'acte. Il suffit alors de cliquer sur l'onglet 'imprimante' pour imprimer votre acte sur un format A4. L'impression est paramétrée ; elle sera toujours la même peu importe le zoom utilisé.

